

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2013745	Date d'inspection Le 23 octobre 2024	
Nom de l'établissement La Boussole III		Numéro de téléphone (506) 524-9088	
Adresse 52 rue High Richibucto NB E4W 5M8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
10(8) Aux fins d'application du présent article, un enfant en bas âge peut uniquement être regroupé avec des enfants d'un groupe d'âge hétérogène en dehors des heures de 8 h 30 à 16 h 30, et ce à la condition que celui-ci soit constitué d'enfants d'âge préscolaire et d'autres enfants en bas âge.	10(8)	23 oct. 2024	23 oct. 2024
Commentaires : Lors de l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé que les enfants préscolaires sont mélangés avec les enfants en bas âge pour un moment lors des jeux libres à l'extérieur. L'exploitant doit s'assurer que les enfants en bas âge ne sont pas regroupés avec des enfants d'un groupe d'âge différent de 8h30 à 16h30 . Lors de l'inspection, les enfants préscolaires sont retournés dans leurs classes. La lacune est maintenant conforme.			

<p><b>Commentaires généraux</b></p> <p>Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice observe les jeux libres à l'extérieur, à l'intérieur, le dîner, la sieste. L'inspectrice observe aussi une interaction positive entre les enfants et les éducatrices.</p> <p>Le ratio est conforme lors de l'inspection.</p>
--

original signé par  
Tina Richard Tardif

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 octobre 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Michelle Arsenault

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 octobre 2024

\_\_\_\_\_  
Date